



Loisirs et Solidarité des Retraités
PTT Sud Finistère

5 allée Samuel Piriou 29000 Quimper E-mail : lsrptt29s@gmail.com

REGLES DE SECURITE EN RANDONNEE :

Un guide (éclaireur) porteur d'un gilet jaune ouvre la randonnée.

Les randonneurs ne dépassent jamais le guide.

Il ou elle a fait la reconnaissance du circuit avec une autre personne porteuse d'un gilet jaune (serre-file) qui ferme la marche et dont le rôle est de s'assurer qu'il n'y a pas de randonneur qui reste derrière lui.

Il est souhaitable que cette personne dispose d'un téléphone portable avec le numéro du guide pour faire ralentir ou arrêter la randonnée en cas de besoin.

Par ailleurs, une équipe composée de 4 personnes porteuses de gilets jaunes est responsable du respect des règles de sécurité. Leurs consignes doivent être respectées par tous notamment à la traversée ou au cheminement le long des chaussées empruntées par des véhicules :

- Avant toute traversée de route il est impératif de regrouper les randonneurs afin de réduire le temps nécessaire à la traversée, et d'attendre que deux gilets jaunes aient pris place de part et d'autre sur les voies de circulation,

- Il convient d'emprunter les passages piétons quand ils sont matérialisés et distants de moins de 50 mètres, ainsi que de traverser la chaussée perpendiculairement à son axe, dans un endroit qui tienne compte de la visibilité,

- La randonnée est un groupement organisé de piétons qui doit se tenir sur la droite de la chaussée dans le sens de sa marche. L'empiètement sur la chaussée ne doit pas excéder 1,50 mètre (2 personnes cote à cote),

- Le groupe est astreint à ne pas comporter d'éléments de colonne supérieurs à 20 mètres. Ces éléments doivent être distants les uns des autres d'au moins 50 mètres (un membre de l'équipe sécurité prend alors place à la fin du premier groupe et un autre au début du second),

- En cas de déplacement exceptionnel à gauche (pour éviter deux traversées de route rapprochées par exemple) la marche doit se faire en colonne par un.

La participation aux randonnées organisées par l'association LSR PTT Finistère-sud implique le respect de ces règles par chacun.